



Fort de France, le 25 mai 2020

La Principale du collège
François-Auguste PERRINON

A

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves



**Objet : Régularisation excédents frais de demi-pension
année scolaire 2019-2020.**

Principale
Mme Rose Marie MELAN Les trop perçus sur les frais de demi-pension, suite aux grèves et à la crise sanitaire, seront réaffectés sur le premier trimestre 2020-2021 (septembre à décembre 2020).

Principal adjoint
Mme Marie Victoire VÉNUS S'agissant des élèves qui quitteront l'établissement à la fin de cette année scolaire, j'invite le responsable légal à me faire parvenir au plus tard le 15 juin 2020 :

PLOTON

- une demande de remboursement en précisant les nom, prénom et classe de l'élève,
- un RIB (uniquement celui du responsable légal)

Adjointe-gestionnaire
Mme DORNADIN
Guylène

à l'adresse mail suivante: intendance.clgperrinon@ac-martinique.fr

Directeur de SEGPA
M. Antoine PERRIN



Rose Marie MELAN

